



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SEANCE DU 26 avril 2010



TABLE DES MATIERES

■ ■ ■

CONSEIL MUNICIPAL - ORDRE DU JOUR - MODIFICATION	4
CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2010.....	5
FINANCES - MARCHES PUBLICS - ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC, ILLUMINATIONS ET PETITES INSTALLATIONS - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ.....	13
ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE ARTICLE L.2122-22 - INFORMATION	14
ADMINISTRATION GENERALE – AGRICULTURE – MAINTIEN ET ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE DE MONTAGNE – CONVENTION S.I.C.A.....	16
ADMINISTRATION GENERALE – NOUVELLE DENOMINATION ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	21
CONSEIL MUNICIPAL – FONCTIONNEMENT - CREATION D'UNE COMMISSION GRANDS TRAVAUX	22
AMENAGEMENT - FONCIER – LOGEMENTS - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUE LIEUDIT « CHAMP DE CORPS » CADASTRE SECTION AA N°108 - REGULARISATION DE L'ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION.....	24
AMENAGEMENT - FONCIER - PROGRAMME 2010 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE SOUmise AU REGIME FORESTIER ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL.....	27
PERSONNEL - RECRUTEMENT - GEOMETRE TOPOGRAPHE/DESSINATEUR-PROJETEUR EN INFRASTRUCTURE ET RESEAU (H/F) ET MECANICIEN POUR LE PARC DES VEHICULES COMMUNAUX - FRAIS DE DEPLACEMENT - REMBOURSEMENTS	29

■ ■ ■

PRESENCES

L'an deux mille dix, le 26 avril, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence de Sylviane GROSSET-JANIN, Maire de Megève.

Date de convocation 15 avril 2010
Nombre de conseillers municipaux en exercice 27
Nombre de conseillers municipaux présents 25

Présences

Sylviane GROSSET-JANIN, Claude DUVILLARD, Eliane JIGUET, Lionel BURILLE, Jean-Marc SEIGNEUR, Sabine FORLIN, Evelyne PERINET-MARQUET, Michèle LOVINY, Franck GIAZZI, Marie-Christine ANSANAY-ALEX, Christian BAPTENDIER, Pierrette MORAND, Didier CHAVANNE, Loïdé FREI, Anne LAVALETTE, Emmanuel PAGET, Nadine SEIGNEUR, Jean-Pierre ESTEVES, Olivia MORAND, Pierre POUJADE, Claire GROULT, Frédéric MAGNIN, François FUGIER, Danielle PONT, France PERRIN.

Représentés

Laurent DUCRUET procuration faite à Lionel BURILLE

Excusés

Pascaline SOCQUET

Absents

.....
.....
.....



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code des Communes.

Madame Pierrette MORAND a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures.



Objet

CONSEIL MUNICIPAL - ORDRE DU JOUR - MODIFICATION

Rapporteur

Madame le Maire, Sylviane GROSSET-JANIN

Exposé

Le rapporteur demande l'avis du conseil municipal pour AJOUTER **UNE** délibération à l'ordre du jour.

Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **APPROUVER** le rajout d'une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

- **CONSEIL MUNICIPAL - CREATION D'UNE COMMISSION GRANDS PROJETS**

Intervention

Amendement

Adoption

Conseillers Présents :25 Ayant voté pour : 26
Conseillers représentés :1 Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0

Objet

CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2010

Rapporteur

Madame Sylviane GROSSET-JANIN

Proposition

Le conseil municipal est invité à,

1. **APPROUVER** le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2010.

Intervention

Madame le Maire souhaite revenir sur une intervention de Mademoiselle France PERRIN lors du dernier conseil. Cette dernière marquait « son incompréhension sur le fait que des données essentielles n’ont pas été transmises au cabinet d’étude, à savoir la préemption du chalet « le lys » et que le type de logement n’était toujours pas défini. Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 29 avril 2008 à laquelle participait Mademoiselle France PERRIN. Cette réunion de présentation de l’approche environnementale d’urbanisme sur le site de « la Mottaz » a été organisée pour les conseillers municipaux. Lors de cette réunion ont été abordées les contraintes de desserte et notamment les différentes hypothèses concernant l’accès ainsi que « l’hypothèse de préempter ou d’acquérir à l’amiable cette emprise voisine ». Ce document de travail a été diffusé à l’ensemble des participants, aux cabinets d’études, et au CAUE de Haute Savoie. Elle rappelle que la Commune a rempli tous ses engagements et qu’aujourd’hui la préemption n’est pas définitive du fait du recours de l’acquéreur évincé.

Amendement

Adoption

Conseillers Présents :.....	25	Ayant voté pour :.....	26
Conseillers représentés :.....	1	Ayant voté contre :.....	0
		S’étant abstenu :.....	0

Les Naissances

- **Zina ARVIN-BÉROD**, le 16 avril à Sallanches

Madame le Maire et le conseil municipal adressent tous leurs vœux de bienvenue au nouveau né.



Les Mariages

- Le samedi 10 avril à 9h30, **François MICHEL & Alicia RUA MARTIN**
- Le samedi 10 avril à 15h, **Guillaume COCHAT & Amandine DEGENEVE**
- Le samedi 10 avril à 16h, **Nicolas CHATELLARD & Yamile IDUNATE**
- Le samedi 17 avril à 10h, **Corentin LEGRIS & Laureline RAY**
- Le samedi 17 avril à 15h, **Pierre-Edouard THIRIEZ & Anne WEBER**
- Le jeudi 22 avril à 14h30, **Jean-Philippe FOUJOLS & Brigitte RENEL**
- Le samedi 24 avril à 16h, **Maxime MOURIER & Véronique TOURET**

Madame le Maire et le conseil municipal adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux mariés.



Les Décès

- **Monsieur André GIAZZI**, le 4 mars à Megève
- **Monsieur Grégory WOLF**, le 2 avril à Sallanches
- **Monsieur Jean ALLARD**, le 4 avril à Sallanches
- **Monsieur Yves LE FAUCHEUR**, le 21 avril à Megève
- **Madame Jane RODRIGUEZ**, le 22 avril à Megève
- **Monsieur Roger HAZOUT**, le 22 avril à Sallanches

Madame le Maire et le conseil municipal transmettent aux proches éprouvés par la perte d'un être cher leurs sincères condoléances.

ARRETES MUNICIPAUX

• Période du 30 mars au 26 avril 2010

N° de l'arrêté	Service émetteur	Date	Objet
2010-019 GEN	Police Municipale	26-janv.	Animation saisonnière- Alp'Incentour Biathlon - Cote 2000 - 29 Janvier 2010
2010-020 GEN	Police Municipale	26-janv.	Animation saisonnière- Opération MERCEDES 4 Matic du 26 janvier au 06 février 2010
2010-021 GEN	Police Municipale	26-Janv.	Animation d'initiation au biathlon par l'ESF pour les 8,15,22 Février et 1er Mars 2010 sur le champ de la ferme à MAXIMIN
2010-022 GEN	Police Municipale	26-Janv.	Animation saisonnière - Championnats du Monde Junior de Ski Alpin du 30 janvier au 06 février 2010
2010-023 GEN	Police Municipale	27-Janv.	Autorisation de voirie- FORCLUM INFRA SUD EST SEYNOD - Réparation chambre France Télécom - RD 1212 à proximité du n° 2001 - 1 jour de travail compris entre le 27 janvier et le 12 février 2010.
2010-024 GEN	Police Municipale	27-Janv.	Manifestation sportive - Rallye des Choucas 2010 - Randonnée motocycliste traversée de Megève par la RD1212- le 30 janvier 2010
2010-025 GEN	Contentieux	27-Janv.	Sécurité des pistes de ski
2010-026 GEN	Contentieux	27-Janv.	Commission municipale de sécurité
2010-027 GEN	Contentieux	27-Janv.	Conditions d'accès et d'ouverture des restaurants d'altitude
2010-028 GEN	Police Municipale	28-janv.	Animation saisonnière - Avenant à l'AM 2010-017 GEN - Vacheron Constantin Snow Golf Cup - 27 au 31 janvier 2010
2010-029 GEN	Police Municipale	27-Janv.	Travaux FORCLUM INFRA SUD EST SEYNOD - Réparation chambre France Télécom sur la RD 1212 à proximité du n° 872 - 1 jour de travail compris entre le 28 janvier et le 11 février 2010.
2010-030 GEN	Police Municipale	30-janv.	Modification du régime de stationnement - Rue du Général Muffat de Saint Amour - arrêt et stationnement interdits du côté droit de l'intersection avec la RD 1212 jusqu'au n°75
2010-031 GEN	Population	01-fév.	Autorisation de débit de boisson temporaire pour le concert ADRENALINE CIRCUS le 26/02 de 22h à 2h du matin salle des congrès - Association Reverse Side M. Subit David
2010-032 GEN	Police Municipale	02-fév.	Animation saisonnière - Mercedes Benz France - Terrasse "La Calèche" - rue M. Conseil - du 08 février au 05 mars 2010
2010-033 GEN	Population	04-fév.	Autorisation de débit de boisson temporaire - course de ski 80 ans du fuseau le 20/02 de 9h à 16h Côte 2000 - Antoine Allard
2010-034 GEN	Population	04-fév.	Autorisation débit de boisson temporaire remise des prix course 80 ans du fuseau place de l'église le 20/02 de 16h à 22h
2010-035 GEN	Population	04-fév.	Autorisation débit de boisson temporaire pour la Mezdive Freestyle Park les 11,18,25/02 et 04/03 de 18h à 21h au Pré St Amour
2010-036 GEN	Police Municipale	5-févr.	Animation saisonnière - "L'ESF fête ses étoiles"- Animations et défilé zone piétonne - 19 et 26 février 2010
2010-037 GEN	Police Municipale	6-févr.	Animation saisonnière - Coupe A.ALLARD/80 ans création fuseau- Cote 2000 & place du Village - samedi 20 février 2010
2010-038 GEN	Population	9-févr.	Autorisation débit de boisson temporaire - animation Chocolat Chaud à l'arrivée du télésiège des Prés (Jaillet) le 21/02 de 9h à 17h Association Conscrits 2010, M. Périnet Stanislas
2010-039 GEN	Police Municipale	9-févr.	Animation saisonnière - Comité des Fêtes - Carnaval des neiges - Centre village- 02 mars 2010
2010-040 GEN	Police Municipale	12-févr.	Modification du régime de stationnement - Parking de la Cote 2000 et parking de la Livraz - Emplacement GIG / GIC
2010-041 GEN	Population	15-févr.	Autorisation de débit de boisson temporaire le 22/02 Initiation Ski de Fond Biathlon -Pré St Amour - Mme Sylvie Cahagne
2010-042 GEN	Population	17-févr.	Arrêté d'ouverture de l'ERP Hôtel ALPAGA à compter du 28/01/2010 - sis Lieu-dit La Mouille - Mavarin M. Seinturier Jean-François
2010-043 GEN	Police Municipale	17-févr.	Autorisation d'animation - Spectacle pyrotechnique - Coupe AALLARD - Le 20 Février 2010.
2010-044 GEN	Police Municipale	17-févr.	Autorisation d'animation sportive - MEZDIVE FREESTYLE PARK - Pré Saint Amour - les 18-25 février et 04 mars 2010
2010-045 GEN	Police Municipale	19-févr.	Animation saisonnière - La Calèche - Animation musicale rue M. Conseil- Lundi 22 Février 2010

Conseil Municipal du 26 avril 2010 – compte rendu

N° de l'arrêté	Service émetteur	Date	Objet
2010-068 GEN	Police Municipale	6-avr.	Autorisation de travaux / Stationnement gênant - Cabinet d'architecture L'HOSTIS - Résidence des 5 rues sis passage des cinq rues - du 06/04/10 au 30 avril 2010.
2010-069 GEN	Police Municipale	27-mars	Animation musicale et vin d'honneur sur la terrasse de la Brasserie Centrale le vendredi 23 avril 2010 de 18h00 à 22h00
2010-070 GEN	Police Municipale	28-mars	Autorisation de travaux - Services Techniques + Colas - Route Edmond de Rothschild devant pk Chatam - 30 mars au 16 avril 2010.
2010-071 GEN	Police Municipale	28-mars	Autorisation de stationnement - Démontage de la patinoire artificielle - Sociétés FCO Events et Mont Blanc Matériaux pour le compte du palais des Sports - du 06 au 16 avril 2010.
2010-072 GEN	Police Municipale	28-mars	Autorisation de travaux - BENEDETTI - Rue du Crêt du Midi entre l'intersection de la Tour de Blé et la route de Sur le Meu - 06 avril au 02 juillet 2010.
2010-073 GEN	Police Municipale	29-mars	Autorisation de travaux - CIVIL SARL pose d'une benne à gravats rue Feige x Rue Petite Taverne (devant Guilhem) les matins du 13-14-15 avril 2010 de 7h45 à 10h30
2010-074 GEN	Population	30-mars	Autorisation débit de boisson pour Course La Pilatre - Télémark Megève - M. Seigneur Samuel le 04/04 de 9h à 17h à la Côte 2000
2010-075 GEN	Police Municipale	31-mars	Animation saisonnière - "Megève High Tech" sur la place de l'Eglise du 02 au 04 avril 2010
2010-076 GEN	Police Municipale	1-avr.	Installation d'une tente Place de l'Eglise du 02 au 6 avril 2010 - Boutique SARL AALLARD - Journées Commerciales de Printemps organisées par l'UCHARM
2010-077 GEN	Contentieux	2-avr.	Approbation PCS
2010-078 GEN	Police Municipale	2-avr.	Journées Commerciales de Printemps organisées par l'UCHARM - Du samedi 3 au lundi 5 avril 2010 dans les rues de Megève.
2010-079 GEN	Police Municipale	2-avr.	Vente au déballage individuelle pendant les Journées Commerciales - Boutique AVENUE MONTAGNE Mme Katia PIANI - Du samedi 3 au lundi 5 avril 2010 en zone piétonne.
2010-080 GEN	Population	06-avr.	Délégation François FUGIER pour célébration de mariage le 10/04/2010 donnée par Mme le Maire
2010-081 GEN	Police Municipale	8-avr.	Autorisation de travaux - Entreprise Benedetti - impasse de la Tour de Blé - Branchement d'eaux potables et d'eaux usées - 12 au 30 avril 2010
2010-082 GEN	Police Municipale	11-avr.	Autorisation de travaux - Entreprise CARRET VETTIER - Rue du Vieux Marché entre l'Office du tourisme et le Square de la Baronne de Rothschild - Raccordement réseau EDF - Du 19 au 27 avril 2010.
2010-083 GEN	Police Municipale	11-avr.	marché déplacé pour animations saisonnières "course cycliste Megève mont-blanc et fête de la saint-jean" les vendredis 4, 18 et 25 juin 2010
2010-084 GEN	Police Municipale	12-avr.	Autorisation de travaux - Entreprise "COLAS RHONE ALPES" - Réfection de chaussée sur la commune de Megève - du 26 avril au 18 juin 2010.
2010-085 GEN	Police Municipale	12-avr.	Autorisation de stationnement - Comité de Jumelage Megève/Oberstdorf - Parking du Palais des Sports - du 23 au 25 avril 2010.
2010-086 GEN	Police Municipale	12-avr.	Autorisation de voirie - Entreprise MABBOUX Roger - Raccordement sur le réseau d'eaux usées - Route du planay partie comprise entre les numéros 390 et 466 - Du 14 au 21 avril 2010.
2010-087 GEN	Police Municipale		Prolongation autorisation de stationnement (2010-071 GEN) - Démontage de la patinoire artificielle - Sociétés FCO Events et Mont Blanc Matériaux pour le compte du palais des Sports - du 17 avril au 03 mai 2010.
2010-088 GEN	Police Municipale	13-avr.	Manifestation saisonnière - "Tour Auto 2010 Optic 2000" - Exposition de véhicules sur le parking du Palais des Sports - 22 et 23 avril 2010
2010-089 GEN	Police Municipale	16-avr.	Autorisation de travaux - CIVIL SARL pose d'une benne à gravats rue Feige x Rue Petite Taverne (devant Guilhem) les matins du 21,27 et 30 avril 2010 de 7h45 à 10h30 (remplacement du n° 2010-073 GEN travaux non fait car copropriété toujours habitée)
2010-090 GEN	Police Municipale	16-avr.	Autorisation de voirie - Fermeture de route - Installation d'une grue par la société "MEGEVAND Gérard SAS" - Passage des cinq rues pour le chantier "Résidence des 5 rues" du 20 au 21 avril 2010.
2010-091 GEN	Police Municipale	16-avr.	Autorisation de voirie - Entreprise MABBOUX Roger - Raccordement sur le réseau d'eaux usées - Chemin du Riglard - Du 22 avril au 06 mai 2010.
2010-092 GEN	Police Municipale	19-avr.	Autorisation de travaux - Entreprise FRATUCELLO Michel, 178 Imp Tour de Blé, MEGEVE - Réfection d'un balcon pour Mme RAVELLO face au n° 325 Rue St François du 22 au 29 avril 2010.
2010-093 GEN	Police Municipale	19-avr.	Autorisation de voirie Mont Blanc Matériaux - Installation d'une palissade de chantier devant le Cœur de Megève pour travaux de fondation et terrassement - Du 26 avril au 20 juin 2010

N° de l'arrêté	Service émetteur	Date	Objet
2010-094 GEN	Police Municipale	19-avr.	Autorisation de voirie - Entreprise MABBOUX Roger S.A.S - Modification des dates citées dans l'arrêté municipal n°2010-090 GEN - Du 20 au 23 AVRIL 2010.
2010-095 GEN	Police Municipale	20-avr.	Autorisation de voirie - Entreprise "FORCLUM INFRA SUD EST" - Réfection de trappe France Télécom au n°73 de la rue du Crêt du Midi - Du 22 au 30 avril 2010
2010-096 GEN	Police Municipale	20-avr.	Autorisation de voirie - Entreprise "FORCLUM INFRA SUD EST" - Fouille pour réparation de conduite France Télécom chemin des Buissons - Du 26 avril au 16 mai 2010
2010-097 GEN	Police Municipale	20-avr.	Autorisation de voirie - Entreprise "SAS GUY CHATEL" - Travaux de dépannage sur le réseau ERDF - Chemin des Grandes Sources - Du 21 au 23 avril 2010
2010-025 GEN	Police Municipale	24-avr.	Travaux Mont Blanc Matériaux Chemin des Anes pour le syndic Sogimalp : réfection adduction d'eau (tranchée de 5m) du 26 au 28 avril 2010
2010-026 GEN	Police Municipale	25-avr.	Animation saisonnière - Exposition de 8 véhicules sur le parking du Palais des Sports - Jeudi 29 avril 2010
2010-027 GEN	Police Municipale	25-avr.	Animation saisonnière - Défilé et animations diverses dans le cadre de la Fête de la Saint Jean dans les rues du village - Samedi 26 juin 2010

RECUEIL DES DECISIONS

- Période du 30 mars au 26 avril 2010

N° de l'arrêté	Service émetteur	Date	Objet
2010-007	Service Conseil Municipal	12/04/10	Avenant régie plais des sports

RECUEIL DES ARRETES
SERVICE URBANISME

- Période du 30 mars au 26 avril 2010

Service émetteur	Numéro	Date	Objet		
			Intitulé	Situation	Bénéficiaire
Urbanisme	MO/074.173.17.00019 (1)	29 mars 2010	Modificatif PC	Pallaz d'Amont	CONSEIL Léon et Pascal
Urbanisme	PC/074.173.09.00065	31 mars 2010	PC	Le Replat	GROSSET JANIN Hervé
Urbanisme	DP/074.173.10.00008	6 avril 2010	DP	Les Perchets Nord	SEVILLA Francis
Urbanisme	DP/074.173.10.00002	6 avril 2010	DP	Les Perchets Nord	BORCHI Bernardo
Urbanisme	DP/074.173.10.00012	6 avril 2010	DP	Le Crêt	CCAS/EDF
Urbanisme	MO/074.173.07.00061 (3)	8 avril 2010	Modificatif PC	La Combe	Sarl Megève Patrimoine
Urbanisme	DP/074.173.10.00016	9 avril 2010	DP	Les Perchets Nord	TISSOT André
Urbanisme	MO/074.173.04.00070 (1)	9 avril 2010	Modificatif PC	Priand	DELPEYROUX D. & Aurélien
Urbanisme	10/04/URB	15 avril 2010	Annulation PC	Le Betex	TEILLAUD Bernard
Urbanisme	PC/074.173.09.00053	20 avril 2010	PC	Alloz	Mulfinger-Audiffret Caroline/Angles Claudie
Urbanisme	PC/074.173.10.00016	21 avril 2010	PC	Les Perchets Nord	TARRAZI Benoit & Sonia
Urbanisme	DP/074.173.10.00021	21 avril 2010	DP	Bas de Lady	STEINER Emmanuel
Urbanisme	DP/074.173.10.00019	21 avril 2010	DP	Sur le Meu	BUROU Alain
Urbanisme	DP/074.173.10.00018	15 avril 2010	DP	Champs Loquets	TORNIER Alain
Urbanisme	DP/074.173.10.00022	14 avril 2010	DP	Le Fabord	SCI CHARLEX WENGER J-Marc
Urbanisme	DP/074.173.10.00025	15 avril 2010	DP	Sur le Rocher	KOOIJMAN Isabelle Micheline

RECUEIL DES ARRETES
DU SERVICE DU PERSONNEL

• Période du 30 mars au 26 avril 2010

N° de l'arrêté	Date de l'arrêté	Objet de l'arrêté
106/2010-PERS-	2 avril 2010	ADMISSION EN CONGE DE PATERNITE - Agent Titulaire - ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE DEUXIEME CLASSE
107/2010-PERS-	2 avril 2010	INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - MODIFICATION - ATTACHE TERRITORIAL -
108/2010-PERS-	6 avril 2010	AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MAXIMALE Filière Technique - Catégorie C - ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE
109/2010-PERS-	6 avril 2010	AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MAXIMALE Filière Animation - Catégorie B - ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL
110/2010-PERS-	7 avril 2010	NOMINATION PAR VOIE DE DETACHEMENT Filière Administrative - Catégorie C - ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE PREMIERE CLASSE
111/2010-PERS-	8 avril 2010	RENOUVELLEMENT DISPONIBILITE « convenances personnelles » - 1 AN - Agent Titulaire - ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE DE DEUXIEME CLASSE
112/2010-PERS-	8 avril 2010	FIN DE STAGE DANS LE GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL (A LA DEMANDE DE L'AGENT) ET REINTEGRATION DANS SON GRADE D'ORIGINE DE TECHNCIEN SUPERIEUR TERRITORIAL PRINCIPAL
113/2010-PERS-	13 avril 2010	TEMPS PARTIEL DE DROIT REINTEGRATON A TEMPS COMPLET Agent Titulaire - ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE
114/2010-PERS-	13 avril 2010	TITULARISATION Filière Administrative - Catégorie C - ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE PREMIERE CLASSE
115/2010-PERS-	13 avril 2010	CONGES DE MALADIE ORDINAIRE Agent Titulaire - ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE DEUXIEME CLASSE
116/2010-PERS-	16 avril 2010	NOMINATION EN QUALITE DE STAGIAIRE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE DEUXIEME CLASSE
117/2010-PERS-	16 avril 2010	ATTRIBUTION INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE Agent Stagiaire - ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE DEUXIEME CLASSE
118/2010-PERS-	19 avril 2010	INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE - REGULARISATION - ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE

RECUEIL DES AVENANTS
DU SERVICE DU PERSONNEL

- *Période du 30 mars au 26 avril 2010*

N° du contrat	Date du contrat	Objet du contrat
A 6/2010-PERS	30 mars 2010	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER - PROROGATION - AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE -
A 7/2010-PERS	8 avril 2010	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE - REVALORISATION INDICIAIRE - EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE DEUXIEME CLASSE -
A 8/2010-PERS	19 avril 2010	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER - PROROGATION - SERVICES TECHNIQUES (SIGNALISATION/VOIRIE)

RECUEIL DES CONTRATS
DU SERVICE DU PERSONNEL

- *Période du 30 mars au 26 avril 2010*

N° du contrat	Date du contrat	Objet du contrat
C 9/2010-PERS-	30 mars 2010	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE - REPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE - EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE DEUXIEME CLASSE -
C10/2010-PERS-	30 mars 2010	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE -REPLACEMENT TITULAIRE - EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE DEUXIEME CLASSE -
C 11/2010-PERS-	31 mars 2010	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE - 1 AN - GEOMETRE DESSINATEUR - OPERATEUR DAO - DESSINATEUR PROJETEUR EN INFRASTRUCTURES ET RESEAU
C 12/2010-PERS	6 avril 2010	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE - REPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE - PALAIS DES SPORTS (ENTRETIEN) -
C 13/2010-PERS	6 avril 2010	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE - REPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE - EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE DEUXIEME CLASSE -
C 14/2010-PERS	7 avril 2010	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER - SERVICES TECHNIQUES (ESPACES VERTS) -
C 15/2010-PERS:	7 avril 2010	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER - SERVICES TECHNIQUES (ESPACES VERTS) -

REMERCIEMENTS

BRIDGE CLUB DE MEGEVE

qui adresse au conseil municipal ses remerciements pour la subvention accordée au Club.

Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER et le groupe IDAUL

qui adresse au conseil municipal ses remerciements pour sa participation à leur aubade lors de leur passage à Megève.

NOUS AUSSI

qui adresse au conseil municipal ses remerciements pour la subvention accordée à l'association.

Objet

FINANCES - MARCHES PUBLICS - ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC, ILLUMINATIONS ET PETITES INSTALLATIONS - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Rapporteur

Madame Sabine FORLIN

Exposé

La commune remet régulièrement en concurrence les entreprises pour l'exécution de prestations se rapportant à l'entretien de l'éclairage public, la mise en place de petites installations et la pose et la dépose des illuminations de Noël. Concernant l'entretien de l'éclairage public, le titulaire du marché est astreint d'intervenir, sur demande de la collectivité et si cela s'avère nécessaire, une fois par semaine pour réparer les anomalies recensées par les services techniques. Il est également prévu qu'il effectue des opérations de vérification préventive sur l'éclairage public, ainsi qu'une fois par an, le nettoyage des lanternes et miroirs des foyers d'éclairage. L'autre pan important de ce marché est la pose courant novembre des illuminations de Noël fixées sur les candélabres ou bâtiments publics et des guirlandes disposées sur les sapins.

Cette consultation est organisée par le biais d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché est prévu à bon de commandes avec un minimum de 50 000,00 et un maximum de 180 000,00 € HT de commandes par période. La première période débutera à la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2010. Par la suite, la collectivité aura la possibilité de reconduire le contrat pour une durée de 12 mois à 3 reprises.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 avril dernier pour attribuer ce marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Quatre candidats ont déposé un pli. Il s'agit des sociétés CARRET VETTIER, GRAMARI, EPSIG et SOBECA. Après analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont classé la société CARRET VETTIER en première position. Celle-ci arrive en tête sur les deux critères qui étaient le prix et la valeur technique.

Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, sera invité à,

1. **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise CARRET VETTIER qui a transmis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Intervention

Monsieur Jean-Pierre ESTEVES précise qu'il faut avoir des habilitations particulières pour l'entretien de l'éclairage public. Monsieur Didier CHAVANNE s'étonne que le courant ne puisse pas être interrompu. Madame Sabine FORLIN indique qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle.

Amendement

Adoption

Conseillers Présents :	25	Ayant voté pour :	26
Conseillers représentés :	1	Ayant voté contre :	0
		S'étant abstenu :	0

Objet

ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE ARTICLE L.2122-22 - INFORMATION

Rapporteur

Madame Sylviane GROSSET-JANIN

Exposé

Conformément à l'article L. 2122-22 5^{ème} aliéna et conformément à la délibération du 4 avril 2008, Madame le Maire a reçu délégation du conseil municipal pour décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Le Maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Madame le Maire informe donc l'assemblée municipale des conventions conclues dans le cadre de cette délégation.

- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec l'orchestre d'harmonie de Megève pour la mise à disposition d'un local dans le bâtiment de la Maison des frères et ce pour un montant de 2 276,28 €
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec l'orchestre d'harmonie de Megève pour la mise à disposition d'un appartement dans le bâtiment du Glapet et ce pour un montant de 5 204,40 €
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec Megève Tourisme pour la mise à disposition de locaux dans le bâtiment de la Maison des Frères, d'un point d'accueil à l'Autogare, ainsi que d'une réserve dans le parking du Glapet et ce pour un montant de 5 097,36 €
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec l'association Megève Arts Martiaux pour la mise à disposition de la salle de judo et ce à titre gracieux.
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec le Club des Sports pour la mise à disposition de la salle de judo et ce à titre gracieux.
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec l'association Entre aide pour la mise à disposition d'un local au parking du Glapet et ce à titre gracieux.
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec l'UCHARM pour la mise à disposition de vitrines au Palais des Sports et ce pour un montant de 5 070,13 €
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec la S.A.T. pour la mise à disposition d'un local à l'Autogare et ce pour un montant de 2 787,48 €
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec la Croix-Rouge française pour la mise à disposition d'un local à l'Autogare et ce à titre gracieux.
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec l'association Vie Libre pour la mise à disposition d'une salle à La Molettaz et ce à titre gracieux.
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec le Club de Bridge pour la mise à disposition d'une salle dans l'immeuble Le Partenaire et ce pour un montant de 3 645,29 €
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec Madame LAVERHNE pour la mise à disposition du Café du Palais et ce pour un montant de 11 370, 87 €
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec la société Ciné-Alpes pour la mise à disposition de l'ensemble du Panoramic et ce pour un montant équivalent à 5% H.T. du montant des entrées.

Les conventions peuvent être consultées par le conseil municipal auprès de l'Administration.

Intervention

Monsieur Didier CHAVANNE s'étonne que la salle du Prieuré ne soit pas mentionnée dans cette liste. Madame le Maire indique que la salle du Prieuré n'est pas une salle communale, qu'elle appartient au C.C.A.S., et donc ne relève pas de cette délégation.

Objet

ADMINISTRATION GENERALE – AGRICULTURE – MAINTIEN ET ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE DE MONTAGNE – CONVENTION S.I.C.A.

Rapporteur

Sylviane GROSSET-JANIN

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que depuis de nombreuses années, les agriculteurs de la commune ont pu bénéficier d'un allègement de leurs coûts d'abattage grâce à une convention qui liait la commune à l'Epic « Abattoirs de Megève ». Cette convention avait été approuvée en conseil municipal le 23 mai 2006 et proposée aux 20 communes ayant leur territoire dans le périmètre du SITOM de participer à hauteur de la différence entre les tarifs publics votés annuellement par l'Epic, et les tarifs préférentiels appliqués aux agriculteurs de la commune.

La participation des communes était fixée à 0,20€/kg pour la taxe d'abattage et la taxe de désossage et à 0,15€/kg pour la taxe d'équarrissage. Jusqu'alors cette convention a donné lieu au versement des sommes suivantes à l'Epic « Régie des abattoirs de Megève »

- 2006 : 11673,24 €
- 2007 : 7233,20 €
- 2008 : 6431,70 €
- 2009 : 5172,60 €

Etant donné la fermeture de l'abattoir de Megève depuis le 31 décembre 2009 afin d'envisager sa réhabilitation et dans l'attente de sa réouverture envisagée à l'automne 2010, il est proposé de conclure une nouvelle convention, similaire à celle approuvée par le conseil municipal en 2006, mais avec la S.I.C.A. de la haute vallée de l'Arve qui pourrait ainsi jouer le rôle d'intermédiaire avec les structures d'abattage. La S.I.C.A. veillera à réunir l'ensemble des bons de pesée en sortie d'abattoir et opérera la répartition par commune concernée. L'aide serait versée à la S.I.C.A. qui elle-même reverserait aux agriculteurs concernés.

Le projet de convention est joint en annexe.

Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invitée à,

1. **APPROUVER** le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.
2. **AUTORISER** madame le maire ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention

Amendement

Adoption

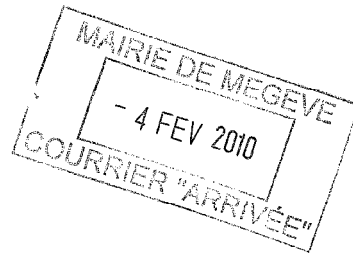
Conseillers Présents :25

Conseillers représentés : 1

Ayant voté pour :26

Ayant voté contre :

S'étant abstenu :



Maintien et Encouragement
à
l'Agriculture de Montagne

Tarification des coûts d'abattage
Convention de participation tarifaire

SICA de la Haute Vallée de l'Arve
et
Commune de MEGEVE

SICA de la Haute Vallée d'Arve
CHAMBRE D'AGRICULTURE - 181 Rue des Grèbes Huppées ZA Les Bordets- 74130 BONNEVILLE
Président : Roland LIGEON - ☎ : 06.19.93.43.11
Responsable groupe viande : Léon SOCQUET - ☎ : 06.09.12.32.78
Animateur : Jérémy JEAN-PIERRE - ☎ : 04.50.25.69.01 / 06.74.78.98.48

ENTRE LES SOUSSIGNES

D'une part, la Société d'Intérêt Collectif Agricole de la Haute Vallée de l'Arve,
représentée par son Président, Monsieur Roland LIGEON ;

et

D'autre part, la commune de MEGEVE,
représentée par son Maire, Madame Sylviane GROSSET-JANIN dûment
habilitée par une délibération du Conseil Municipal, en date du
..... ;

Il a été convenu ce qui suit :

SICA de la Haute Vallée d'Arve
CHAMBRE D'AGRICULTURE -181 Rue des Grèbes Huppées ZA Les Bordets- 74130 BONNEVILLE
Président : Roland LIGEON - ☎ : 06.19.93.43.11
Responsable groupe viande : Léon SOCQUET - ☎ : 06.09.12.32.78
Animateur : Jérémy JEAN-PIERRE - ☎ : 04.50.25.69.01 / 06.74.78.98.48

Article 1 : Objet de la convention

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs de la commune de de MEGEVE ont pu bénéficier d'un allègement de leurs coûts d'abattage grâce à une convention qui liait la commune de MEGEVE et l'EPIC « les Abattoirs de Megève ».

L'abattoir de Megève ayant fermé ses portes au 31 décembre 2009 afin d'engager des travaux de mises aux normes et de création d'une salle de découpe, cette convention n'a plus lieu d'être.

La présente convention a donc pour objectif d'établir entre la SICA de la Haute Vallée de l'Arve et la commune de de MEGEVE, les termes d'un partenariat par lequel la commune de de MEGEVE s'engage à participer aux coûts d'abattage demandés par les abattoirs de Bonneville et de Beaufort aux agriculteurs de MEGEVE, (dont la liste exhaustive, accompagnée de leur numéro de cheptel respectif sera transmise chaque début d'année à la SICA de la Haute Vallée de l'Arve), qui chacun, auront un quota total de 1 000 kg d'abattage par année civile au tarif conventionné (quelque soit le type d'animaux abattus et qui pourront éventuellement être répartis entre les abattoirs de Bonneville et de Beaufort). Tout tonnage supplémentaire sera facturé au tarif initial.

Cette convention permet d'une part, de maintenir aux agriculteurs de MEGEVE des coûts d'abattage proche de ceux pratiqués dans le passé par l'EPIC « les abattoirs de MEGEVE » et ainsi garder une dynamique d'abattage sur le Pays du Mont Blanc en vue de la réouverture de l'abattoir de Megève et de la création d'une salle de découpe, mais aussi de participer aux frais de transports supplémentaires occasionnés par un déplacement vers un abattoir situé en dehors du territoire du Mont Blanc.

Article 2 : Obligation de la SICA de la Haute Vallée de l'Arve à l'égard de la commune de MEGEVE

La SICA de la Haute Vallée de l'Arve s'engage à communiquer tous les 6 mois, les renseignements nécessaires sur les tonnages présentés dans les abattoirs de Bonneville et de Beaufort par les agriculteurs de MEGEVE.

Article 3 : Obligations de la commune de MEGEVE à l'égard de la SICA de la Haute Vallée de l'Arve

La commune de MEGEVE s'engage à régler, dans un délai maximum de 2 mois, à compter de sa notification, la participation tarifaire lui incombant pour les six mois écoulés.

La commune de de MEGEVE s'engage à inscrire, chaque année à son budget, les crédits nécessaires et suffisant au versement de cette participation tarifaire.

La commune de MEGEVE reconnaît que rentre dans l'établissement de sa participation tarifaire, l'ensemble des bêtes présentées aux abattoirs de Bonneville et de Beaufort par ses agriculteurs, dans les limites exposées à l'article 1 de la présente convention.

SICA de la Haute Vallée d'Arve

CHAMBRE D'AGRICULTURE - 181 Rue des Grèbes Huppées ZA Les Bordets- 74130 BONNEVILLE

Président : Roland UGEON - ☎ : 06.19.93.43.11

Responsable groupe viande : Léon SOCQUET - ☎ : 06.09.12.32.78

Animateur : Jérémy JEAN-PIERRE - ☎ : 04.50.25.69.01 / 06.74.78.98.48

Article 4 : Participation tarifaire de la commune de MEGEVE

La commune de MEGEVE et la SICA de la Haute Vallée de l'Arve s'accordent à définir la participation tarifaire comme un effort pour le maintien et l'encouragement à une agriculture de montagne viable et vivable sur leur territoire.

La participation de la commune de MEGEVE est fixée à :

- 0,20 €/kg pour la taxe d'abattage et la taxe de désossage
- 0,15 €/kg pour la taxe d'équarrissage,

soit une participation identique à la précédente convention qui existait entre la commune de MEGEVE et l'EPIC « les Abattoirs de Megève ».

Article 5 : Arbitrage

En cas de difficultés d'application ou de litiges résultants de la présente convention, la commune de MEGEVE et la SICA de la Haute Vallée de l'Arve s'accordent à recourir avant tout recours contentieux, à la consultation d'un arbitre.

Sauf refus express de leur part, l'arbitre pourra être soit le Directeur Départemental de l'Agriculture, soit le Sous-Préfet de la Haute-Savoie. Dans le cas d'un refus d'arbitrage de ces personnes, les parties se réuniront pour désigner d'un commun accord un nouvel arbitre, ou pour le faire désigner par le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE.

Article 6 : Arbitrage

Tout recours contentieux concernant l'application de la présente convention s'effectuera devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est faite pour la durée des travaux de mises aux normes de l'abattoir de MEGEVE, mais prendra obligatoirement fin au 31 décembre 2010.

Article 8 : Date d'effet

La présente convention est réputée avoir pour date d'effet le 1^{er} janvier 2010.

Fait à, le / / 2010

Pour la commune de MEGEVE,
Le Maire,

Sylviane GROSSET-JANIN

Pour la SICA de la Haute Vallée de l'Arve
Le Président

Roland LIGEON

SICA de la Haute Vallée d'Arve
CHAMBRE D'AGRICULTURE - 181 Rue des Grèbes Huppées ZA Les Bordets- 74130 BONNEVILLE
Président : Roland LIGEON - ☎ : 06.19.93.43.11
Responsable groupe viande : Léon SOCQUET - ☎ : 06.09.12.32.78
Animateur : Jérémy JEAN-PIERRE - ☎ : 04.50.25.69.01 / 06.74.78.98.48

Objet

ADMINISTRATION GENERALE – NOUVELLE DENOMINATION ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Rapporteur

Madame Eliane JIGUET

Exposé

Le rapporteur indique que le conseil d'administration de l'école primaire publique a exprimé sa volonté de modifier l'appellation de son école. Le rapporteur souligne qu'en application de l'article L. 421-24 du Code de l'Education, la dénomination ou le changement de dénomination d'une école publique relève de la compétence de la commune de rattachement de cette école.

« La dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. Dans le cas des lycées, établissements d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes, établissements d'enseignement agricole visés par l'article L. 811-8 du code rural et collèges, la collectivité recueille l'avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement ».

Il convient donc de soumettre à l'approbation du conseil municipal la proposition formulée par le conseil d'administration de l'école. La nouvelle dénomination proposée est « Ecole de Rochebrune ».

Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **EMETTRE** un avis favorable sur la dénomination « Ecole de Rochebrune ».

Intervention

Monsieur Didier CHAVANNE se demande si cette dénomination n'entraînera pas un risque de confusion avec le collège de Rochebrune. Madame Eliane JIGUET souligne que le risque de confusion est faible car il s'agit pour l'un d'un collège, pour l'autre d'une école. Elle indique également qu'il faudra revoir la signalétique.

Amendement

Adoption

Conseillers Présents :25

Conseillers représentés :1

Ayant voté pour :26

Ayant voté contre :

S'étant abstenu :

Objet

CONSEIL MUNICIPAL – FONCTIONNEMENT - CREATION D'UNE COMMISSION GRANDS PROJETS

Rapporteur

Monsieur Lionel BURILLE

Exposé

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut procéder à la création de commissions d'instructions composées exclusivement de conseillers municipaux.

Par ailleurs, dans les communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Il vous est proposé d'approuver la création de la commission permanente « GRANDS PROJETS », étant entendu que le Conseil aura à procéder à la désignation des membres du Conseil appelés à siéger au sein de cette commission.

Il est rappelé que le conseil municipal s'est réuni le vendredi 16 avril à 18h30, dans le cadre d'une séance privée et a pu à cette occasion prendre connaissance d'un certain nombre d'orientations relatives à ces grands projets.

Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **DESIGNER** comme membres de la commission GRANDS PROJETS les personnes suivantes :

Présidente : Sylviane GROSSET-JANIN
Vice-président : Lionel BURILLE
Didier CHAVANNE
Emmanuel PAGET
Franck GIAZZI
Claire GROULT
Pierre POUJADE
Loïdé FREI
Laurent DUCRUET
Jean Pierre ESTEVES
Danielle PONT
Jean-Marc SEIGNEUR
Sabine FORLIN

Claude DUVILLARD

Eliane JIGUET

Intervention

Madame le Maire précise qu'elle a souhaité la création de cette commission car les travaux envisagés auront un impact fort pour l'aménagement entre le Palais des Sports et le centre, en particulier la patinoire extérieure. Elle indique qu'il est essentiel que le plus grand nombre de conseillers municipaux participent à cette commission, afin d'être à la fois force de proposition, et relais auprès des administrés. Madame le Maire souhaite également que Monsieur Lionel BURILLE, adjoint à l'urbanisme, qui a déjà beaucoup travaillé sur le sujet, anime et coordonne cette nouvelle commission.

Monsieur Lionel BURILLE demande que Monsieur Noël PHILIPPE soit le référent de cette commission au sein de la Mairie.

Amendement

Adoption

Conseillers Présents :25

Conseillers représentés :1

Ayant voté pour :26

Ayant voté contre :0

S'étant abstenu :0

Objet

AMENAGEMENT - FONCIER – LOGEMENTS - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUE LIEUDIT « CHAMP DE CORPS » CADASTRE SECTION AA N°108 - REGULARISATION DE L'ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION

Rapporteur

Monsieur Claude DUVILLARD

Exposé

En application des dispositions de l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme, le droit de préemption urbain est ouvert à la Commune, c'est-à-dire qu'il ne peut être mis en œuvre que par le Conseil Municipal.

Toutefois, afin de faciliter et d'accélérer la procédure, compte tenu des délais d'instruction des dossiers de préemption, l'article R213-1 du Code de l'Urbanisme autorise le Conseil Municipal à déléguer son droit de préemption. Ce principe est repris par le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L2122-22-15°.

Par délibération en date du 04 avril 2008, et en application des dispositions de l'article sus-cité, le Conseil Municipal de Megève a donné à Madame le Maire une délégation pour exercer le droit de préemption.

Par décision municipale n°2010-001-FONCIER du 25 mars 2010, Madame le Maire a préempté un immeuble situé à Megève au lieudit « Champ de Corps » sur un terrain cadastré section AA n°108.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la politique de l'habitat en faveur de l'accueil et du maintien d'une population permanente, définie dans les enjeux du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et du PLU. Elle a été réalisée pour la somme de 900 000 € et 60 000 € supplémentaires relatifs à la commission d'agence.

Cette acquisition par voie de préemption doit être aujourd'hui réitérée par un acte de cession.

La délégation consentie en application de l'article L2122-22-15° du CGCT ne concernant que l'exercice du droit de préemption, il importe que le Conseil Municipal autorise le Maire à régulariser l'acte de vente.

VU la délibération en date du 04 avril 2008 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice du droit de préemption en application des dispositions de l'article L2122-22-15° du CGCT ;

VU la décision municipale n°2010-001-FONCIER du 25 mars 2010 aux termes de laquelle Madame le Maire a préempté un immeuble situé à Megève ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de régulariser l'acte de vente ;

Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à ce dossier,
2. **APPROUVER** l'inscription des crédits correspondants au budget.

Intervention

Monsieur Pierre POUJADE demande la surface et l'état de ces appartements. Madame Evelyne PERINET-MARQUET précise qu'un seul des appartements nécessite des travaux importants. Madame Marie-Chistine ANSANAY-ALEX souhaite savoir s'il y avait un acquéreur pour cet immeuble. Madame le Maire confirme ce point. Monsieur Pierre POUJADE estime qu'il s'agit d'un investissement élevé pour des logements et que cela reste une opération coûteuse. Madame France PERRIN s'interroge sur l'estimation du bien par les domaines. Madame le Maire indique que le prix d'achat est conforme à l'estimation établie par les domaines. Madame Danielle PONT pense qu'il est intéressant que la Commune se dote de logement avec des loyers intermédiaires pour compléter son offre de logements aidés. Monsieur François FUGIER demande si la Commune va payer une partie des loyers pour les quatre familles qui logeaient à

l'abattoir. Madame le Maire confirme que la Commune va soutenir financièrement le relogement de ces familles.

Composition de l'immeuble

- **Appartement en rez de chaussée de 50,29m²**
- **Appartement 1^{er} étage gauche de 70,15 m²**
- **Appartement 1^{er} étage droite de 36,57 m²**
- **Appartement 2^{ème} étage gauche de 50,95 m²**
- **Appartement 2^{ème} étage droite de 58,06m²**
- **Appartement niveau combles de 51,69 m²**

Amendement

Adoption

Conseillers Présents :25

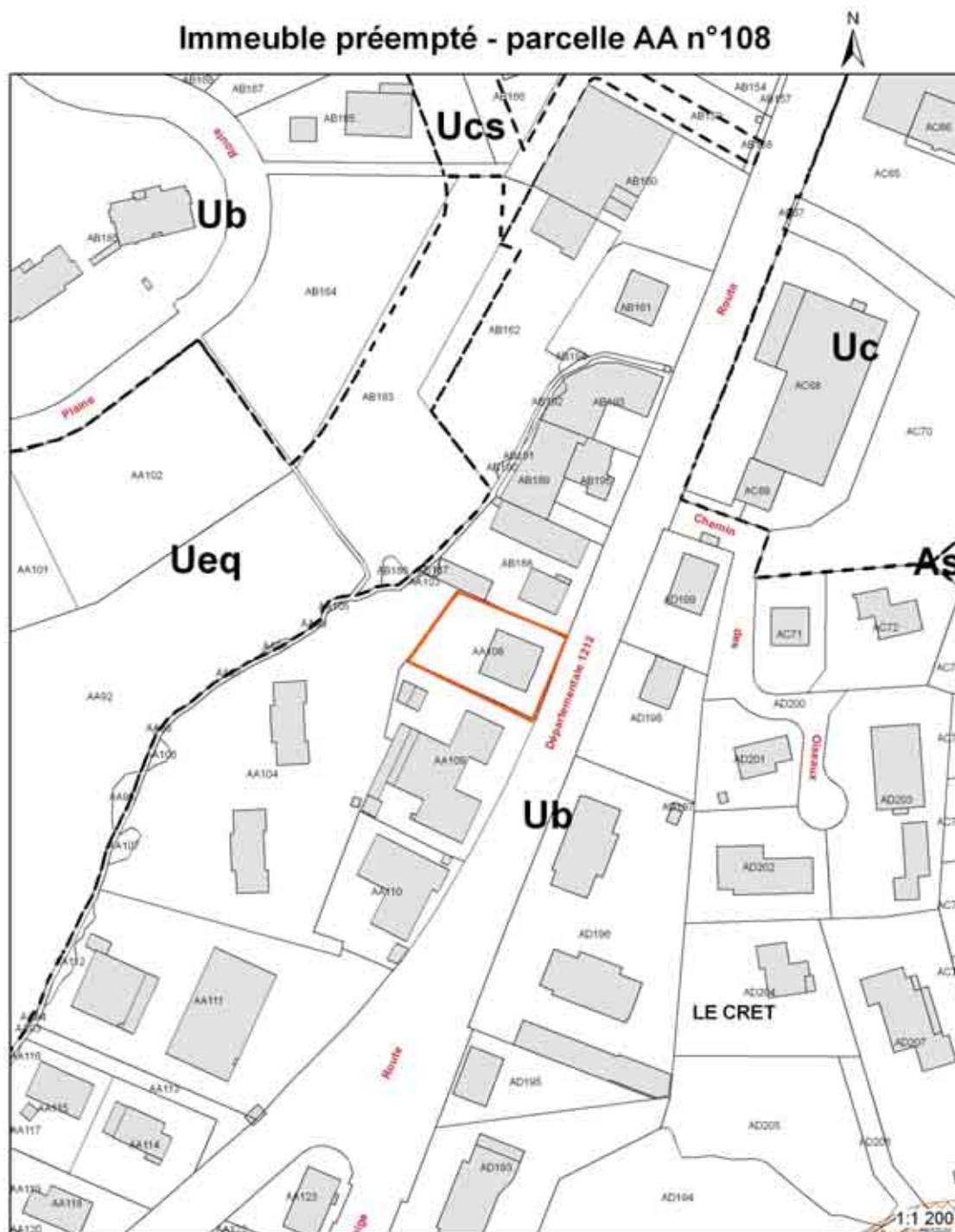
Conseillers représentés :1

Ayant voté pour :26

Ayant voté contre :0

S'étant abstenu :0

Immeuble préempté - parcelle AA n°108



Sources: cadastre, RGD74, PLU de Megève, élaboré par le service Foncier le 08/04/2010

Légende

-  Bati
-  Immeuble préempté
-  Cadastre

Objet

AMENAGEMENT - FONCIER - PROGRAMME 2010 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Rapporteur

Madame Sabine FORLIN

Exposé

Madame Sabine FORLIN fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale soumise au régime forestier, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2010.

Les travaux programmés sont le nettoyage et le dégagement des semis après coupes sur les parcelles forestières n°9c, 10a et 12b (voir plan annexé).

Le montant estimatif des travaux est de trente mille quatre cent soixante euros (30 460 €) hors taxes.

Dans ce cadre, une subvention pourra être demandée auprès du Conseil Régional par l'intermédiaire de l'ONF pour les travaux subventionnés de dégagement et de dépressage des semis naturels. Le montant de la subvention sollicitée est de neuf mille cent trente huit euros (9 138 €).

La Commune apporte vingt et un mille trois cent vingt deux euros (21 322 €) en autofinancement des travaux subventionnés.

Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **APPROUVER** le plan de financement présenté,
2. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération,
3. **SOLLICITER** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnés,
4. **DEMANDER** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnés avant la décision d'octroi de la dite subvention.

Intervention

Amendement

Adoption

Conseillers Présents :25

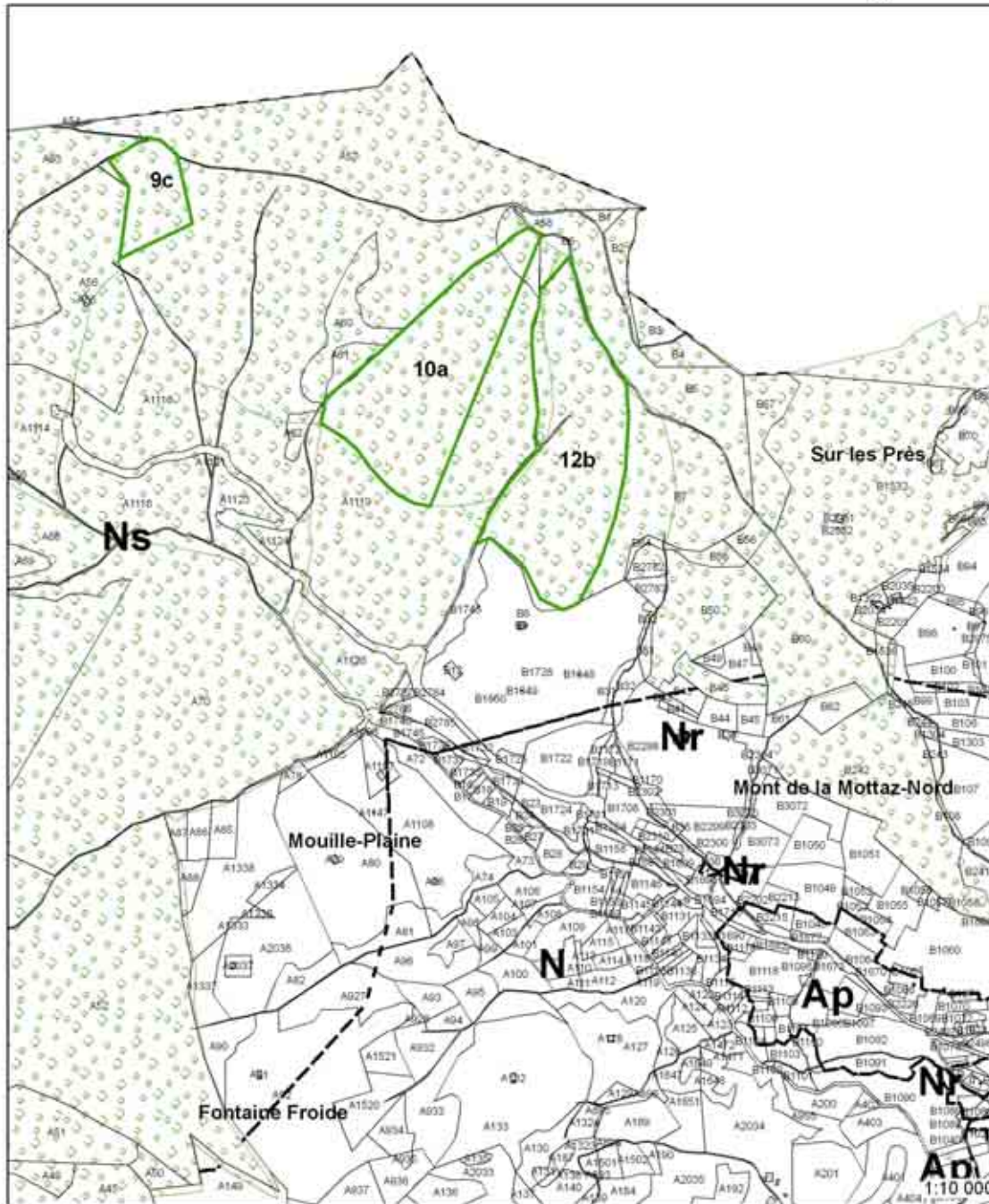
Conseillers représentés : 1

Ayant voté pour :26

Ayant voté contre : 0



S'étant abstenu : 0

Programme en Forêt Communale



Sources: cadastre, RGD74, PLU de Megève, élaboré par le service Foncier le 07/04/2010

Légende

-  Bati
-  emprises de forêt communales concernées par les travaux
-  Forêts

Objet

PERSONNEL - RECRUTEMENT - GEOMETRE TOPOGRAPHE/DESSINATEUR-PROJETEUR EN INFRASTRUCTURE ET RESEAU (H/F) ET MECANICIEN POUR LE PARC DES VEHICULES COMMUNAUX - FRAIS DE DEPLACEMENT - REMBOURSEMENTS

Rapporteur

Madame Sylviane GROSSET-JANIN

Exposé

Le rapporteur rappelle que par délibération du 8 décembre 2008 le Conseil Municipal définissait comme suit le remboursement des frais engagés par les candidats dans le cadre d'un recrutement :

- *Le remboursement, quel que soit le mode de déplacement doit être basé sur le tarif SNCF 2^{ème} classe, ainsi que le tarif d'un ticket d'autocar pour effectuer le déplacement depuis la gare jusqu'au lieu de convocation, sous réserve que le candidat ne perçoive aucun remboursement d'aucun organisme (ASSEDIC, employeur privé ou public....) autre que la Mairie de Megève.*
- *Le candidat retenu ne sera pas remboursé de ses frais.*
- *Les frais de nuitée et de repas ne sont pas à la charge de la commune.*

Aussi le conseil municipal est-il invité à procéder aux remboursements des frais engagés par les candidats convoqués à un entretien, selon les modalités ci-dessous :

- **GEOMETRE TOPOGRAPHE/DESSINATEUR-PROJETEUR EN INFRASTRUCTURE ET RESEAU (H/F)**

Entretien du jeudi 18 février 2010

BOIS Rachel 231 Rue des Communes 38490 AOSTE	Gares SNCF la plus proche Aller- Bourgoin-Jallieu /Sallanches, Combloux, Megève 27,10 € Retour- Sallanches, Combloux, Megève/ Bourgoin-Jallieu 27,10 € TOTAL 54,20 €
BEL Elise 52 Route de Berry 74540 SAINT-FELIX	Gares SNCF la plus proche Aller- Aix-les-Bains /Sallanches, Combloux, Megève 17,30 € Retour- Sallanches, Combloux, Megève/ Aix-les-Bains 17,30 € TOTAL 34,60 €
MUSCARNERA Laurent 1 Allée du Vélodrome Résidence Le Panoramic - Appt.1121 13410 LAMBESC	Gares SNCF la plus proche Aller- Aix-en-Provence /Sallanches, Combloux, Megève 52,70 € Retour- Sallanches, Combloux, Megève/ Aix-en-Provence 52,70 € TOTAL 105,40 €

- **MECANICIEN POUR LE PARC DES VEHICULES COMMUNAUX**

Entretien du vendredi 26 février 2010

DUFRENNE Raphaël Les Faubourgs 71470 SAINTE-CROIX	Gares SNCF la plus proche Aller- Bourg en Bresse/Sallanches, Combloux, Megève 28,50 € Retour- Sallanches, Combloux, Megève/ Bourg en Bresse 28,50 € TOTAL 57,00 €
--	--

Proposition

Le conseil municipal est invité à :

1. **DONNER SON ACCORD** pour le remboursement des frais engagés par :
 - a. **Mesdemoiselles Rachel BOIS. Elise BEL, Monsieur Laurent MUSCARNERA** le jeudi 18 février 2010, dans le cadre du recrutement d'UN GEOMETRE TOPOGRAPHE/DESSINATEUR-PROJETEUR en INFRASTRUCTURE ET RESEAUX (H/F),

- b. **Monsieur Raphaël DUFRENNE** le vendredi 26 février 2010, dans le cadre du recrutement d'UN MECANICIEN POUR LE PARC DES VEHICULES COMMUNAUX,
- c. Etant rappelé que la prise en charge des frais de déplacement par la commune seront remboursés sous réserve que les candidats ne perçoivent aucun remboursement d'aucun organisme (ASSEDIC, employeur privé ou public....) autre que la Mairie de Megève.

Intervention

Madame Marie-Chistine ANSANAY-ALEX souhaite savoir si de jeunes diplômés Megevans ont postulé à ce poste. Madame le Maire indique qu'à son grand regret et en dépit d'un affichage sous la Mairie et sur le site internet il n'y a pas eu de candidatures de jeunes Megevans pour ces postes.

Amendement

Adoption

Conseillers Présents :.....	25	Ayant voté pour :.....	26
Conseillers représentés :.....	1	Ayant voté contre :.....	0
		S'étant abstenu :.....	0

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Madame le Maire tient à présenter ses excuses pour n'avoir pas cité expressément Monsieur Michel GACHET lors de la soirée officielle du 40^{ème} anniversaire du jumelage Megève/Oberstdorf. Elle rappelle sa grande implication en tant que Président du jumelage pendant de nombreuses années. Monsieur Jean-Pierre ESTEVES remercie le comité de jumelage pour le travail effectué.

Monsieur Emmanuel PAGET et Madame Sabine FORLIN informent l'assemblée municipale de l'organisation de la journée nettoyage du samedi 8 mai 2010.


Monsieur Lionel BURILLE remercie Monsieur Didier CHAVANNE et Madame Claire GROULT pour leur implication dans l'organisation du grand prix de ski des conseils municipaux.

Monsieur Jean-Pierre ESTEVES adresse une pensée à Monsieur et Madame DEMONCHY à la suite du décès de leur fils, Eric.

Madame le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 31 mai 2010.

L'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire lève la séance à minuit.

Le secrétaire de séance,
Pierrette MORAND



Vu pour être affiché le 2 mai 2010 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Sylviane GROSSET-JANIN

